

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2011

INSTAURATION D'UNE ÉPREUVE DE "FORMATION AUX PREMIERS SECOURS"
AU BREVET DES COLLÈGES - (n° 3691)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Féron

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 120-30 »,

la référence :

« L. 120-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.